

Séance du 06 avril 2023

L'an deux-mille-vingt-trois, le jeudi 6 avril à 20h30, le Conseil Municipal de la mairie d'ANTIGNY, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Vincent LAUER, Maire.

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
12	8	11
		Pour : 11
		Contre : 0
		Abstentions : 0

Etaient présents :

Mme BEAUR Emmanuelle, M. CERISIER Vincent, Mme CHARTRIN Noémie 3ème Adjointe, M. CHASSAT Alexandre, M. LAUER Vincent Maire, M. LEFOULON Christophe 1er Adjoint, M. THABUTEAU Aurélien, Mme THEUTTHOUNE Gisèle 2ème Adjointe

Procuration(s) :

M. CHABAUTY Alexandre donne pouvoir à M. LEFOULON Christophe 1er Adjoint, M. SOYER Thierry donne pouvoir à M. CERISIER Vincent, Mme TESSIER Sylviane donne pouvoir à Mme THEUTTHOUNE Gisèle 2ème Adjointe

Date de la convocation
03 avril 2023

Etai(en)t absent(s) :

Date d'affichage
03 avril 2023

Etai(en)t excusé(s) :

M. CHABAUTY Alexandre, Mme DHYEVRE Caroline, M. SOYER Thierry, Mme TESSIER Sylviane

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

07 avril 2023

A été nommé(e) **secrétaire de séance** : Mme CHARTRIN Noémie 3ème Adjointe

et publication du

07 avril 2023

AFFECTATION DES RESULTATS 2022

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Vincent LAUER, Maire, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2022 le 6 avril 2023.

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	79 605,26
- un excédent reporté de :	277 313,22
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	356 918,48
- un déficit d'investissement de :	59 803,67
- un déficit des restes à réaliser de :	5 267,26
Soit un besoin de financement de :	65 070,93

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2022 : EXCÉDENT	356 918,48
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	65 070,93
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	291 847,55
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	59 803,67

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à ANTIGNY

Maire Vincent LAUER



AR Prefecture

086-218600062-20230407-07042023_20-DE
Reçu le 25/04/2023